



Aide revu solidarité active

Par **Bellaty**, le **16/12/2018** à **14:31**

Bonjour. Je suis au rsa. Et en instance de divorce. En consentement mutuel. J'ai refuser ma pension alimentaire pour des raisons personnelles. J'ai fourni une attestation auprès de la caf de la part de mon avocate à ce sujet de refus d'aide compensatoire . Suite à sa j'ai vue mon rsa diminuer depuis un ans Je suis à 388 euros de rsa par mois et j'ai du mal à y arrivé. Ma question et Est il normal de m'enlèver la totalité de mon rsa ? Merci de me répondre dès que possible

Par **youris**, le **16/12/2018** à **14:53**

bonjour,
il est probable que ce soit votre refus de recevoir une prestation compensatoire qui soit à l'origine de la baisse de votre RSA.
La caf n'a pas a se substituer aux obligations alimentaires entre époux: les conseils départementaux exigent que le beneficiaire rsa fasse prioritairement valoir leurs droits à pension.
renseignez vous auprès de votre CAF.
Salutations